

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1367

présenté par

M. Le Fur, M. Rémi Delatte, M. Quentin et Mme Valentin

AVANT L'ARTICLE 1ER A

Supprimer l'intitulé du titre I^{er}.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1^{er} du projet de loi de bioéthique en 2011 était « Examen des caractéristiques génétiques ».